

Reconnaissance de dettes pour : "Boîtes et cadenas : S2425-DUDU-REMB-24"

Afin de garantir la qualité de ses activités, l'association Unipoly permet à ses membres de faire des dépenses en espèces au nom de l'association. Le montant est alors préparé sous forme d'enveloppe ou de fond de caisse et la différence des montants initiaux et finaux est alors justifiée par diverses pièces justificatives qui doivent être fournies à la trésorerie générale de l'association. Ces pièces justificatives doivent prouver que les dépenses ont bien été engagées afin d'aider l'association dans son but.

Le document présent témoigne d'une irrégularité dans les pièces justificatives présentées pour les dépenses engagées sous le nom « Boîtes et cadenas : S2425-DUDU-REMB-24 ». Dans de tels cas, et en l'absence de directives précises sur les mesures à prendre, le présent formulaire sert de confirmation quant à la nature et le but des dépenses engagées sous le nom «Boîtes et cadenas : S2425-DUDU-REMB-24 ».

Par leur signature du document présent, EscapEPFL et Guillaume Heubi, secrétaire général·e de l'association Unipoly, confirment que les dépenses engagées sous le nom « Boîtes et cadenas : S2425-DUDU-REMB-24 » l'ont été dans le but de servir l'association et de ce fait doivent être sujettes à un remboursement.

Descriptif des objets présents dans l'ensemble des pièces justificatives pour la dépense:

- 1. Bois 3mm, deux plaques pour la création d'une boîte utilisée pour l'escape game de la semaine de la durabilité 2025
 - (a) Pour un total de 4.8 CHF
 - (b) Dépense engagée par EscapEPFL.
- 2. Cadenas à trois chiffres volé durant l'escape game
 - (a) Pour un total de 12.95 CHF
 - (b) Dépense engagée par EscapEPFL.

La trésorerie générale de l'association Unipoly reconnait ainsi devoir la somme de 17.75 CHF à EscapEPFL.

Le 26.05.2025 à Lausanne.

EscapEPFL :

Guillaume Heubi :